

► ENTREPRISE INDIVIDUELLE ◀ CHANGEMENT DE NOM, PRENOM, CIVILITE, NATIONALITE, DOMICILE



ASSISTANCE AUX FORMALITES

I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser une échange simple et rapide avec votre conseiller,
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15, (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

III. Coût :

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet :

www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre Centre de Formalités des Entreprises

Formulaire :

1 formulaire P2 ([document à télécharger](#))

1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))

Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires (en double exemplaire si affiliation à la fois au registre des entreprises et au registre du commerce et des sociétés) :

I. MODIFICATION DU NOM OU CIVILITE

- copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou de la carte de résident mise à jour et en cours de validité
- en cas de mariage, divorce avec reprise du nom patronymique : extrait d'acte de mariage de moins de 3 mois ou copie certifiée conforme du livret de famille

II. ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE

- copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport en cours de validité ou de la carte de résident mise à jour et en cours de validité, mentionnant la nationalité française
- copie du décret de nationalisation ou copie du journal officiel ayant publié le décret

III. CHANGEMENT DE DOMICILE PERSONNEL UNIQUEMENT

Pas de pièce justificative



Si l'adresse de l'entreprise change aussi, veuillez rajouter un justificatif d'adresse de moins de 3 mois (eau, gaz, téléphone) ou copie du bail.

Les frais ci-dessous s'appliquent dans les trois cas :

1) Frais à régler par chèque à l'ordre de la CMA :

MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES ET COMMERCIALES
GRATUIT	40,00 €	13,33 €

2) Frais à régler par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire :

MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO
GRATUIT	48,70 €

SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE

- déclaration préalable d'une activité non-sédentaire ([document à télécharger](#))
- liste des pièces à fournir ([document à télécharger](#))

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

ou

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :